

STRATÉGIE



Approche française pour une réduction de la violence armée

APPROCHE FRANÇAISE POUR UNE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE

Mai 2012

Ce document est la synthèse d'une consultation interministérielle et d'un travail avec le monde de la recherche, piloté par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Il constitue le document de positionnement de la France sur le thème de la réduction de la violence armée.

Remerciements

Le ministère des Affaires étrangères et européennes tient à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Introduction	5
1. La violence armée : un sérieux motif de préoccupation pour la sécurité et le développement	6
2. Comprendre l'aspect multidimensionnel du phénomène de la violence armée	9
Les différentes origines de la violence armée	9
L'« hybridation » des formes de violence et la spécificité de chaque situation	11
Une expression différente selon les échelles géographiques	12
L'insuffisante légitimité de l'État au cœur du phénomène	13
Les acteurs de la violence comme révélateurs de la question de la légitimité	14
3. Une réponse nécessairement intégrée et contextuelle	15
À situation spécifique, réponse adaptée	15
À phénomène multidimensionnel, réponse intégrée	15
Conjuguer approches répressives et actions préventives	15
L'importance de l'échelon local et de politiques ciblées	17
La nécessaire implication des populations dans les actions de prévention	18
Stopper l'extension du phénomène : l'indispensable échelon régional	19

AVANT-PROPOS

La réduction de la violence armée est un enjeu majeur du débat international sur la sécurité et le développement. En témoigne l'appropriation du sujet par les acteurs du développement international tels que la Banque mondiale, qui place la violence armée au cœur de son Rapport sur le développement dans le monde 2011, et identifie cette problématique comme l'un des obstacles à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

En juin 2006, la Suisse et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont invité différents pays, agences internationales et organisations de la société civile à participer à un sommet ministériel à Genève. Cette réunion a abouti à la signature de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, qui reconnaît que la violence armée est à la fois une cause et une conséquence du sous-développement et constitue un obstacle majeur à la réalisation des OMD. Depuis 2006, 108 États – dont la France – ont signé la Déclaration de Genève et se sont engagés à prendre des mesures tangibles pour réduire les effets et les causes de la violence armée pour 2015, en accord avec les objectifs du millénaire pour le développement.

Obstacle au développement politique, économique et social des États, la violence armée est un véritable fardeau. Face à ce constat et afin de mieux adresser ce phénomène complexe, la France a entrepris de lancer une réflexion interministérielle et de rédiger une *approche française pour une réduction de la violence armée*, avec le concours d'organisations internationales, de décideurs politiques et de chercheurs. Cette stratégie servira de cadre théorique à nos actions de coopération dans le domaine de la lutte contre la violence armée.

INTRODUCTION

La violence armée est « l'emploi intentionnel et illégitime de la force à travers l'utilisation d'armes ou explosifs contre une personne, un groupe, une communauté ou un État, et qui porte atteinte à la sécurité des personnes et nuit au développement durable »¹. La réduction de ce phénomène est aujourd'hui un enjeu incontournable pour l'instauration de la paix et la réalisation des objectifs de développement. Evoquée explicitement dans le *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008², la violence armée non étatique est reconnue comme une menace croissante pour la sécurité des individus et des États.

La violence armée s'intègre dans un cercle vicieux de fragilité de l'État et de la société : elle est l'expression d'une faible légitimité de l'État et d'une désintégration des systèmes sociaux et constitue elle-même un facteur de déstabilisation politique et socio-économique. Elle entrave le fonctionnement des services publics et contribue à l'avènement de zones incontrôlables par l'État. Face à la complexité du phénomène et à son caractère multidimensionnel, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée articulant les différents niveaux de gouvernance (local, national, régional, mondial), tenant compte des interactions entre les domaines du développement et de la sécurité et faisant appel à une pluralité d'acteurs (organisations internationales, États, sociétés civiles, élites locales, secteur économique, etc.). La réduction de la violence armée doit ainsi être appréhendée dans la perspective d'un renforcement de la gouvernance démocratique afin de permettre la reconquête de la légitimité de l'État et contribuer à un développement humain durable.

1- *Conflit et fragilité, réduire la violence armée, permettre le développement*, OCDE, 2009.

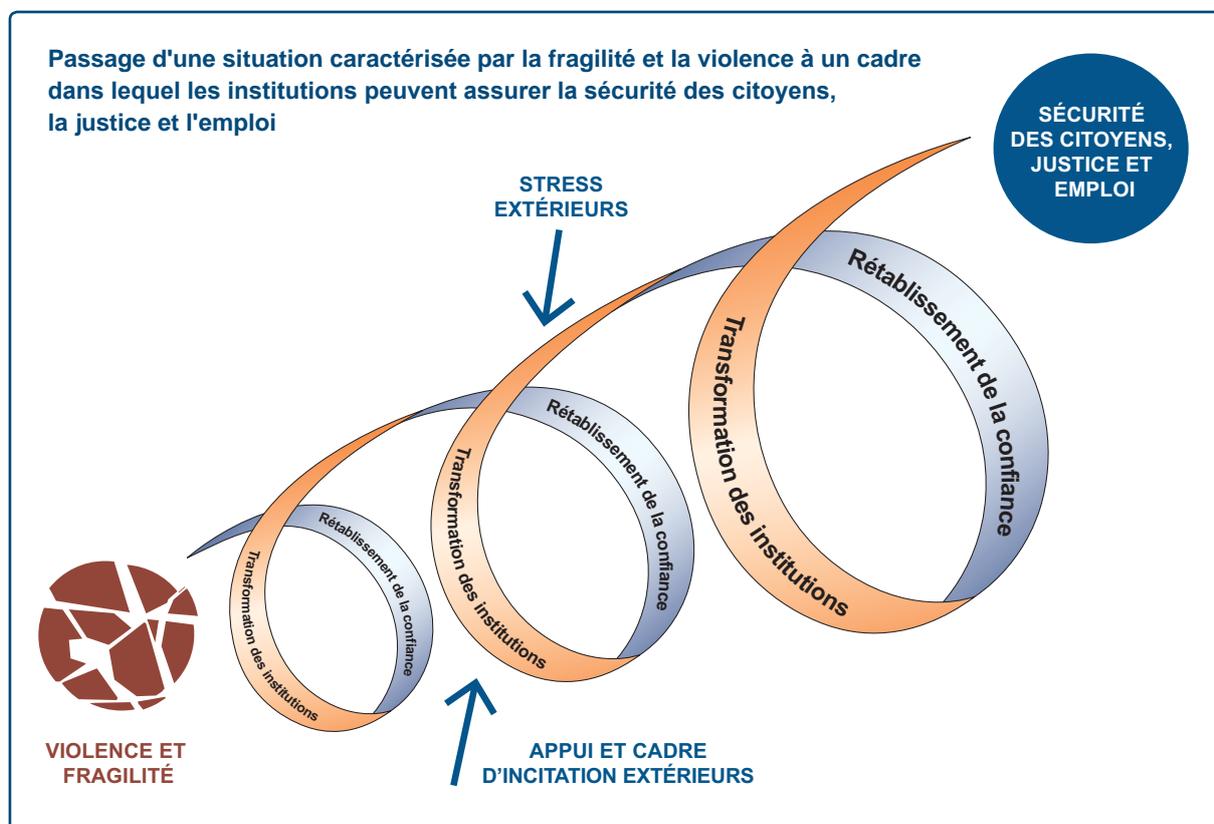
2- *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*, p. 28 et 33 (2008).

1. LA VIOLENCE ARMÉE : UN SÉRIEUR MOTIF DE PRÉOCCUPATION POUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

→ Enjeu majeur au sein des nouveaux paradigmes de développement, en particulier par le lien étroit existant entre sécurité et développement, la communauté internationale doit s'emparer de la question de la réduction de la violence armée. Une consolidation de l'État de droit alliant justice et sécurité ainsi qu'un soutien à l'insertion

économique des populations de manière à renforcer leur résilience face à la violence doivent être les bases des actions de prévention. Celles-ci visent à la rupture du cycle de la violence, au retour de la confiance entre les États et leur population et à l'instauration d'une paix durable.

Extrait du *Rapport sur le développement dans le monde 2011* de la Banque mondiale



Source : équipe du Rapport sur le développement dans le monde.

La violence armée est la quatrième cause de mortalité pour les 15-44 ans

➔ On estime à 740 000 le nombre de décès par an liés à la violence armée, soit l'équivalent du nombre de victimes du paludisme. On note par ailleurs que la majorité des morts violentes surviennent en dehors des guerres et résultent de la petite et de la grande criminalité ou de la violence à motivation politique.

La violence armée compromet la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)³

➔ À l'échelle nationale, la violence armée compromet gravement la réalisation des objectifs de développement. 90 % des décès dus à la violence armée surviennent dans les pays à bas et moyens revenus. Son impact est particulièrement dévastateur dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté. Aussi, les États frappés par un conflit ou par un niveau de criminalité significativement élevé se situent à 10 % de réalisation de l'OMD 1 visant à réduire l'extrême pauvreté et la faim, à 45 % de l'OMD 2, ayant pour objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous, et à 14 % de l'OMD 5, s'attachant à l'amélioration de la santé maternelle. À cet égard, il est regrettable que la réduction et la prévention de la violence armée ne soient pas inscrites parmi les critères de réalisation des OMD.

Un phénomène qui s'accroît au rythme de l'urbanisation

➔ La criminalité et la violence armée se sont accrues au rythme de l'urbanisation très rapide des pays en développement. D'ici à 2030, ces pays connaîtront une véritable explosion urbaine (représentant 95 % de la croissance mondiale). Cette urbanisation s'accompagne d'une fragmentation sociale et spatiale accrue, caractérisée par le développement des bidonvilles. 830 millions de personnes vivent à ce jour

dans des bidonvilles (soit un citoyen sur 3 dans le monde, dont 62 % en Afrique). On estime que les habitants des bidonvilles seront 2 milliards en 2030. Selon ONU Habitat, 60 % des habitants de ces quartiers précaires ont été victimes d'un délit ou d'un crime au cours des 5 dernières années (cette proportion est de 70 % en Afrique). Selon l'ONG Small Arms Survey, un habitant d'une favela de Rio de Janeiro encourt un risque dix fois plus élevé de subir une mort violente qu'un habitant d'un autre quartier.

Les États dépensent de lourdes sommes pour tenter de contrôler le phénomène

➔ Ces sommes sont autant d'argent qui n'est pas dépensé pour le développement réel et durable des pays. D'après les estimations les plus récentes du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le coût total de la violence armée dans les pays non frappés par un conflit s'élève à 163 milliards de dollars, soit plus que les dépenses annuelles consacrées à l'aide publique au développement. Selon ONU Habitat, les coûts globaux de l'insécurité atteignent en moyenne 8 à 10 % du produit national brut (PNB) dans les pays du Sud.

La violence armée engendre un sentiment d'insécurité et d'abandon des pouvoirs publics qui cristallise les peurs de la population en matière socio-économique

➔ Le développement des entreprises de sécurité privée, dont les effectifs peuvent dépasser ceux des forces de sécurité dans de nombreux pays, et dont la légitimité à garantir l'État de droit soulève des questions, alimente le doute des populations sur la capacité des autorités à rétablir la stabilité. Les fondements démocratiques de l'État sont en effet soumis à une large défiance. Le renforcement de l'État dans sa capacité à régir la société et à nouer avec elle des relations constructives est au cœur des réponses à apporter.

3- Les Objectifs du millénaire pour le développement sont : OMD n°1 - réduire l'extrême pauvreté et la faim ; OMD n°2 - assurer l'éducation primaire pour tous ; OMD n°3 - promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ; OMD n°4 - réduire la mortalité infantile ; OMD n°5 - améliorer la santé maternelle ; OMD n°6 - combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; OMD n°7 - assurer un environnement humain durable ; OMD n°8 - mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

La violence armée entretient des liens avec la criminalité transnationale organisée et peut alimenter des situations conflictuelles

➔ Par l'insécurité qu'elle engendre, la détérioration des infrastructures et des services de base, la dislocation de la cohésion sociale et la mise à mal des mécanismes de résolution de conflits, la violence armée porte en elle les germes d'une remise en question de l'action publique et du pouvoir politique qui sont perçus comme inefficaces. À ce titre, et dans certains cas, **elle peut se transformer en conflit.**

La transnationalisation des réseaux criminels, symptomatique de la mondialisation, et qui profite des fragilités de l'État et de la porosité des frontières pour organiser des trafics illicites très rémunérateurs, alimente des situations pré-conflictuelles, contribue à la régionalisation des tensions et élargit de fait les dimensions d'un conflit potentiel.

Trafic de drogue et violence

1. **Le trafic de drogue s'est accompagné ces dernières années d'une hausse sans précédent de la violence et de la délinquance, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce phénomène s'explique en partie par la montée en puissance des cartels mexicains dans le contrôle du narcotrafic, qui contribuent à une dégradation significative de la sécurité au niveau régional, alors qu'au cours de ces dernières années, la « narco-violence » stricto sensu a atteint un niveau paroxystique au Mexique.**

La montée de la violence est particulièrement perceptible en Amérique centrale où le phénomène des *maras* – bandes de jeunes délinquants impliqués dans le trafic de drogue et les rackets – contribue à déstabiliser l'ensemble des États de la région.

Enfin, le trafic de drogue et la criminalité organisée ne sont pas sans lien avec les conflits, sur lesquels ils prospèrent ou s'alimentent.

2. **Le trafic de drogue entraîne une forte élévation du niveau de corruption à tous les niveaux de l'État et l'apparition de zones grises délaissées par les autorités centrales, qui n'y exercent plus leur contrôle de façon satisfaisante et n'y assurent plus la sécurité des citoyens. D'autre part, l'affaiblissement de l'État du fait de la corruption à grande échelle provoque souvent des luttes intestines, qui s'accompagnent de violence au niveau de la classe politique pour le partage de la rente issue de la criminalité.**

L'État et les forces répressives apparaissent souvent démunis pour faire face à cette montée de la violence liée au trafic. En témoigne la difficulté des gouvernements, en dépit d'une militarisation de la lutte contre le narcotrafic, à endiguer l'extrême violence générée par les cartels locaux.

3. **Briser le lien corruption – narcotrafic – violence nécessite non seulement une prise de conscience et une implication croissante des États touchés, mais aussi de donner des signes tangibles d'engagement auprès de la population, première victime de la violence armée.**

2. COMPRENDRE L'ASPECT MULTIDIMENSIONNEL DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE ARMÉE

Les différentes origines de la violence armée

➔ La violence armée est un phénomène aux causes et aux dimensions multiples.

La violence armée ne peut se comparer à un phénomène spontané : elle correspond à une situation de fragilité ou même de « panne d'État ». En effet, dans certains cas extrêmes, la violence et l'économie informelle peuvent servir de substituts ou de moyens alternatifs de régulation de la vie économique et sociale en l'absence de l'État. La violence est souvent le produit de la faiblesse d'un État, incapable de proposer ses services sur l'ensemble du territoire et dépourvu des moyens d'exercer ses missions régaliennes (sécurité du territoire, sécurité des populations et exercice de la justice), et d'assurer un environnement favorable au développement humain durable, à la cohésion sociale et à une vie économique orientée vers la croissance et la création d'emplois. Le monopole de la violence légitime est confisqué par des groupes d'acteurs qui la partagent et la détournent à leur profit. Le territoire devient ainsi précisément l'enjeu d'une lutte politique et de pouvoir.

La légitimité de l'État, facteur de réduction de la violence armée

La légitimité de l'État réside dans sa capacité à établir des liens mutuellement constructifs et inclusifs avec sa population. À l'inverse, la faiblesse, voire l'absence de telles relations caractérisent

la fragilité de l'État : à savoir « son manque de capacité à produire ou à favoriser l'existence de normes, règles et règlements communs, reconnus et partagés » avec la population en général. L'État est alors dans l'incapacité de produire une régulation qui structure le comportement des acteurs. Au contraire, il fait face à d'autres sources de régulation que les populations mobilisent effectivement. Ainsi, des acteurs locaux soutiennent des groupes armés ou milices, notamment parce qu'ils assurent auprès d'eux des services de base (sécurité, arbitrages, médiation sociale, etc.) que l'État ne remplit pas dans ces territoires. Tel est le cas de la sécurité, qui est au cœur des préoccupations citoyennes dans les situations de violence armée. La capacité de l'État à y répondre a donc un impact déterminant sur sa légitimité.

La légitimité est étroitement liée aux attentes matérielles et symboliques de la population. Elle ne se définit pas en référence à un modèle préétabli qui répondrait aux standards internationaux, mais de manière pragmatique, comme la qualité particulière reconnue à une entité sociale ou politique par ceux qui en sont sujets ou en font partie, et qui lui confère ainsi son autorité.

La légitimité du pouvoir est donc dynamique et plurielle. Elle repose sur une diversité de sources, interdépendantes et non hiérarchiques. Bien plus, c'est dans l'interaction entre la légitimité par les procédures (*input*), la légitimité par les résultats (*output*) et par les croyances partagées que la légitimité de l'État se construit dans un contexte particulier.

La légitimité de l'État varie considérablement selon les territoires et les groupes d'acteurs, et davantage encore dans les situations de fragilité.

Certains groupes sociaux auront une relation de confiance avec l'État tandis que pour d'autres, ce lien sera faible, voire conflictuel. Ce qui peut stimuler la légitimité de l'État auprès d'un groupe dans un domaine ou un espace donné peut, au contraire, la saper dans un autre. Il est donc fondamental de bien connaître le contexte et, à travers une approche globale et multidimensionnelle, de favoriser des relations constructives pour chaque situation. En outre, toute intervention extérieure, aussi technique soit-elle, revêt un impact politique sur les processus de légitimation de l'État et le jeu des acteurs locaux.

Pour autant, le renforcement des capacités de l'État, auquel contribuent les bailleurs bilatéraux et les organisations internationales, ne saurait être une réponse suffisante face au phénomène de la violence armée. L'État a le monopole de la violence légale, mais ce sont les sociétés qui lui confèrent sa légitimité. Il faut ainsi pouvoir concevoir que la violence légitime peut être du côté de ceux qui s'opposent à l'État lorsque celui-ci ne répond pas aux besoins et aux attentes matérielles (besoin de sécurité, des services de base, etc.) et symboliques (vecteur principal de la confiance entre État et sociétés) des populations. **De même, la corruption endémique des pouvoirs publics peut miner toute action dans le domaine de la gouvernance en dissolvant progressivement l'appareil d'État et sa légitimité auprès des populations. De telles situations exigent dès lors une réponse politique.**

Prendre en compte la violence des institutions

Les travaux d'anthropologie du droit, tant à l'échelle française qu'à l'échelle internationale, ont particulièrement souligné deux phénomènes. Tout d'abord, une part de la violence la plus extrême est une réponse à d'autres violences, sans doute reconnues légitimes car s'inscrivant dans les institutions étatiques (telles l'école, l'armée ou l'hôpital) mais recelant par leur charge symbolique « autoritaire » des facteurs anxio-gènes et parfois criminogènes dont il faut savoir mesurer la portée sur les citoyens, en particulier les plus jeunes, au quotidien.

D'autre part, et à la différence d'autres civilisations, la vision du monde qu'ont nos sociétés occidentales modernes, d'héritage chrétien, privilégie si intensément l'ordre que tout désordre peut être assimilé à une violence qu'il faut, dès lors, faire disparaître absolument pour retrouver cet ordre, nécessairement mythique, originel et trop souvent fantasmé. Là où d'autres sociétés peuvent prévenir le dérèglement des conduites par la médiation et la négociation, nous avons tendance à expulser à la fois les pratiques déviantes et leurs auteurs, en déplaçant le problème sans l'aborder vraiment et encore moins le résoudre. C'est pourquoi, si nous voulons éviter que nos sociétés n'en viennent à implorer, nous devons accepter l'idée d'une refondation de nos politiques publiques à partir des expériences participatives de médiation et d'intermédiation initiées depuis la décennie 1990. Celles-ci demandent à être résolument généralisées, en particulier dans les politiques de coopération avec des pays répondant à une approche plus négociée de la violence.

Le recteur Michel Alliot, sur la base de son expérience à la tête de l'Académie de Versailles, affirmait déjà en 1992 : « Quand la violence devient mode de vie, il faut arrêter l'escalade qui consiste pour les uns à accentuer la violence de la société et pour les autres à multiplier les explosions violentes avec ou sans lendemains. Quand la violence devient mode de vie, il faut savoir vivre en symbiose et négocier avec elle en abandonnant l'essentiel de notre philosophie politique ». Pour renouer, c'est le défi, avec une démocratie autrement participative.

Les facteurs socio-économiques (justice sociale/cohésion sociale) alimentent de manière déterminante le phénomène de violence armée. Si la pauvreté n'est pas identifiée comme une cause directe de la violence armée, c'est surtout la prise de conscience de l'injustice et de l'iniquité sociale qui crée des frustrations, exacerbe des sentiments d'humiliation et d'exclusion et peut entraîner des comportements violents. Les inégalités de revenus, le chômage et plus généralement la précarité socio-économique, associée dans certains cas à une ségrégation spatiale issue d'une croissance urbaine mal maîtrisée, créent des situations tout à fait propices à l'emploi de la violence illégitime.

L'exclusion sociale et/ou territoriale

Les causes de la violence armée sont nombreuses, diverses, complexes et fréquemment en interférence les unes avec les autres. Ainsi, le préalable à toute éventuelle intervention destinée à combattre le phénomène doit être une analyse fine du contexte concerné. Cela étant, ces analyses font fréquemment remonter une même cause, à l'œuvre ici et là, dans le déclenchement de violence.

Cette cause ou, plus exactement, ce substrat susceptible de nourrir la violence, est l'exclusion, à caractère socio-économique ou territorial, voire les deux, d'une fraction des populations. Tel est fréquemment le cas dans les grandes métropoles des pays du Sud, gonflées par l'émigration en provenance des campagnes. Il est clair en effet que l'économie urbaine y est incapable d'offrir emplois et revenus à la hauteur de la demande de ces migrants. En découlent deux conséquences. La première est la remise en cause du système, qui ne fournit pas à ces populations le minimum vital, et donc de la légitimité du pouvoir, qu'il soit central ou local. La seconde est la recherche de sources alternatives de moyens de vie, y compris par le biais d'activités délinquantes. Ainsi, l'existence d'un volant de main d'œuvre peu ou pas intégrée dans les circuits économiques légaux, et souvent jeune, peut être un réservoir de recrutement pour des réseaux mafieux ou des milices, éventuellement manipulées par des acteurs politiques. Bien entendu, les risques de violence sont accrus lorsque cette exclusion est également « territorialisée », notamment dans des bidonvilles, où la pauvreté contraste fortement avec l'opulence des couches plus aisées de la population.

Cette combinaison de l'exclusion et des inégalités, fréquemment porteuse de violence, est à l'œuvre en maints endroits, tant sur le continent africain qu'en Amérique centrale et du Sud.

Parallèlement à ces causes structurelles d'émergence de la violence, un certain nombre de facteurs récurrents peuvent déclencher ou aggraver ce phénomène :

- l'échec d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ;

- la circulation des armes légères et de petit calibre ;
- l'absence de services publics ;
- le développement de groupes armés ;
- les mouvements migratoires (ex : exode rural, rurbanisation) ;
- une urbanisation rapide et anarchique ;
- la fluctuation des prix alimentaires ;
- des préoccupations environnementales (surexploitation des terres).

L'« hybridation » des formes de violence et la spécificité de chaque situation

➔ La **multiplicité des causes** (sociales, institutionnelles...), des **acteurs** (gangs, milices politiques, forces institutionnelles usant abusivement de leurs armes, entreprises de sécurité privées, réseaux criminels transnationaux) et l'« **hybridation** » des formes de violence (délinquance, criminalité organisée, violence politique, conflit armé...) brouillent les grilles de lecture classiques des conflits et des violences interpersonnelles.

Les distinctions entre les labels « milices », « groupes d'autodéfense », « rebellions », « trafiquants », « terroristes » sont souvent floues et évolutives. Les motivations qui les animent peuvent évoluer avec le temps, de même que leurs liens avec l'État et la société.

Expliquer la diversité des formes de violence organisées irrégulières

Une tendance courante des analyses de la violence armée irrégulière consiste à faire des collectifs auteurs de cette violence des entités unidimensionnelles. Ce fétichisme est entretenu par les groupes armés eux-mêmes, notamment lorsqu'ils déclarent publiquement poursuivre un but politique. La connaissance superficielle des

groupes armés donne lieu à des catégorisations vagues et surtout statiques : on parle de rébellions, de milices, de vigilantes, de groupes d'auto-défense, de réseaux de crime organisé ou de terroristes sans se donner la peine d'approfondir les contenus sociologique, économique ou politique de ces groupes, ni de s'interroger sur leur structuration organisationnelle et les facteurs de leur évolution.

Cet effort d'approfondissement des dynamiques locales de la violence collective est entrepris par un nombre croissant de recherches académiques. Les thèmes explorés par ces travaux sont : le recrutement des combattants, les normes comportementales, effets d'apprentissage et formes de violence produites par les groupes armés, les modalités de gouvernance induites dans les territoires qu'ils contrôlent et les déterminants de leur transformation organisationnelle. La connaissance de ces logiques d'action revêt des enjeux concrets : elle est susceptible d'informer les politiques de prévention de la violence organisée ou de démobilisation.

Les relevés empiriques associés à ces différentes thématiques signalent une extrême diversité spatiale et temporelle : certains groupes élaborent de rigoureux critères de recrutement et imposent à leurs combattants de lourdes contraintes disciplinaires ; d'autres engagent des troupes sans discernement. Certains groupes commettent des atrocités de masse contre les civils, d'autres ne ciblent que des ennemis armés. Certains groupes développent une offre de biens publics à l'attention des populations qu'ils contrôlent dans le cadre de véritables « économies morales » ; d'autres se comportent en prédateurs « court-termistes » des ressources locales. Le réel défi intellectuel n'est donc pas tant d'identifier les formes de la violence organisée que d'expliquer leur variété et leurs transformations.

Il n'existe pas de corpus théorique consensuel relevant ce défi. Mais deux axes explicatifs majeurs sont explorés. Le premier s'intéresse à l'accès des groupes irréguliers aux ressources financières : les logiques de recrutement des combattants, d'entretien des troupes, de violence perpétrée et de relations avec les civils diffèrent selon que les groupes ont d'amples marges financières ou non et selon la nature et la provenance de ces ressources. Un autre axe d'analyse des déterminants des trajectoires des groupes armés irréguliers concerne la violence étatique,

symbolique, institutionnalisée ou physique. Il a par exemple été montré que la répression étatique indiscriminée pouvait produire le contraire des effets attendus et renforcer les initiatives insurrectionnelles.

Ces facteurs explicatifs ne sont pas exhaustifs : la cohésion et la qualité du leadership sont actuellement explorés. Par ailleurs, la portée de ces explications doit être mesurée au cas par cas, dans des contextes constamment transformés par les contingences produites par la violence elle-même.

Pour autant, la « violence armée » recouvre une telle diversité de situations, allant de la violence interpersonnelle à la violence collective de nature politique, qu'elle ne doit pas faire oublier la spécificité de chaque phénomène, au risque d'en brouiller la compréhension profonde et d'y apporter des solutions inadaptées.

Une expression différente selon les échelles géographiques

➔ Pour comprendre l'origine du phénomène dans toutes ses dimensions, il est nécessaire de l'analyser sous l'angle de quatre échelles complémentaires :

- le niveau local, où se mesure la reconnaissance des droits et de la sécurité et la délivrance de services de base par l'État ;
- le niveau national, qui permet de comprendre l'élaboration des politiques publiques et leurs limites ;
- la dimension régionale et le rôle des groupes transfrontaliers ;
- l'implication d'États voisins ainsi que l'impact de la mondialisation criminelle.

La **typologie géographique** de la violence armée permet de mieux contextualiser ses différentes manifestations et d'en comprendre les incidences culturelles.

À l'échelle nationale, on constate que les zones à risques se localisent principalement dans les zones périphériques ou frontalières, où la souveraineté de l'État peine à s'exercer et dans les zones de fortes concentration urbaine.

À l'échelle régionale, la violence armée non liée à des conflits présente une concentration géographique et démographique marquée. Elle affecte surtout l'Afrique subsaharienne, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, avec des taux d'homicides supérieurs à 40 pour 100 000 habitants alors que la moyenne mondiale est de 7,6.

À l'échelle locale, la physionomie de la violence est liée aux dynamiques propres au cadre urbain et au cadre rural :

- l'**urbanisation** rapide et anarchique est souvent une source de disparités socio-spatiales propices à l'avènement de la violence armée.

ONU Habitat distingue trois types de causes de la violence armée en zone urbaine :

- les **causes sociales** (exclusion, déscolarisation, déstructuration des solidarités traditionnelles, etc.) ;
- les **causes institutionnelles** (inadaptation des systèmes policier et judiciaire) ;
- les **causes relevant de l'environnement physique urbain** (manque de services urbains, urbanisation anarchique générant des zones de non droit, etc.).

Les quartiers urbains précaires combinent le plus souvent ces multiples causes et sont le théâtre de violences urbaines qui touchent en particulier les jeunes à travers les phénomènes de gangs, mais aussi les enfants des rues, engendrant un processus de désintégration sociale.

- Au sein de l'**espace rural**, les questions d'accès aux terres et aux richesses naturelles, de fluctuation des prix alimentaires ainsi que le poids des traditions et des normes identitaires banalisant l'usage des armes sont autant d'éléments de contexte vecteurs de violence.
- Le **clivage rural/urbain** dans l'étude du phénomène de la violence armée peut cependant être inapproprié tant les interactions entre les deux espaces tendent à se renforcer et à créer de fait

un champ de confrontations, à la fois informel et mouvant. À titre illustratif, la violence armée en milieu rural naît souvent de l'expansion des villes du Sud et de carences de gouvernance publique des ressources. Elle crée alors des blocages dans le développement économique local et la commercialisation des produits agricoles et engendre un climat d'insécurité. Elle peut alors déclencher un exode rural qui alimente l'organisation anarchique des villes et la ségrégation spatiale, sources de frustrations et de violence potentielle. Ce cercle vicieux ne peut être rompu que par une approche multidimensionnelle combinant sécurité, inclusion sociale et développement économique.

Pour comprendre le phénomène de la violence, il est ainsi indispensable de comprendre les dynamiques propres aux territoires.

L'insuffisante légitimité de l'État au cœur du phénomène

➔ La dimension politique est une constante du phénomène de violence armée. C'est lorsque les populations prennent conscience des injustices et de leur insécurité relative qu'elles souhaitent défier l'État défaillant en tant que dépositaire de l'autorité publique. Le regroupement d'acteurs autour d'un projet violent peut alors déboucher sur une organisation politique capable d'apporter la sécurité et les services de base aux populations qui s'en trouvaient jusque là dépourvues. Face à un État qui n'a pas su mettre en place une déconcentration des pouvoirs et qui a trop longtemps laissé se développer un climat d'impunité, ces mouvements récréent une sphère d'échanges privilégiés et solidaires où l'usage de la violence est admis, voire valorisé, et permet même l'insertion sociale de ses acteurs.

Si la violence est toujours le fruit d'un déficit des institutions publiques, elle peut aussi révéler une carence des élites politiques qui utilisent les forces institutionnelles de sécurité ou des milices politiques à des fins d'intérêts particuliers. L'État peut être par ailleurs directement producteur de violence lorsqu'il décide de sous-traiter la sécurité qu'il est censé apporter aux populations car le mouvement finit souvent par sortir du giron de l'État et créer ses propres normes réglementaires et de sécurité.

Ainsi, le déficit de gouvernance administrative ou territoriale comme la déficience de l'État de droit constituent des facteurs déclenchant ou aggravant la violence armée.

Les acteurs de la violence comme révélateurs de la question de la légitimité

Acteurs publics

➔ Les **élites politiques**, porteuses d'intérêts économiques rares et convoités, peuvent directement ou indirectement provoquer certaines formes de violence. Dans de nombreux cas, elles sont associées à une manipulation des références identitaires collectives, ce qui crée des frustrations porteuses de tensions.

Les **milices politiques** peuvent également constituer une autre réserve de violence puisqu'elles se montrent grandes utilisatrices d'armes (la période pré-électorale représentant un moment particulièrement favorable).

Les **forces institutionnelles** ont vocation à maintenir l'ordre intérieur et la sécurité extérieure, mais elles peuvent faire un emploi illégitime de leur force, en particulier dans les cas de carences de gouvernance démocratique.

Enfin, des **systèmes judiciaires** défaillants ou placés au service d'intérêts particuliers sont porteurs d'injustices, elles-mêmes sources de violence, voire même susceptibles d'atteintes graves aux droits de l'homme.

Acteurs privés

➔ Le développement de nouvelles formes radicales de mercenariat ainsi que le phénomène des milices armées privées peuvent, en échappant à tout contrôle étatique, constituer un facteur de dissémination de la violence.

Autres acteurs privés de la violence, les **réseaux criminels transnationaux** profitent des fragilités de l'État pour organiser des trafics illicites très rémunérateurs. L'État est souvent la cible

de ces réseaux mais il peut aussi s'aliéner les populations lorsqu'il confisque les richesses et ne s'emploie pas à mettre en place des politiques de développement. Dans ce cas, la société civile peut aussi faire preuve de violence armée et se rapprocher des réseaux criminels.

Le phénomène de la violence armée parmi les jeunes, et plus spécifiquement les **gangs de jeunes**, tend à se développer dans les contextes de mouvements migratoires, de trafics d'armes et de drogues, d'urbanisation non maîtrisée et de défaillance de l'État dans la fourniture des services de base. Les jeunes sont à la fois témoins, victimes et acteurs de la violence.

Enfin, le phénomène du **banditisme**, qui criminalise l'espace rural et dont les objectifs sont généralement très évolutifs, peut parfois s'apparenter à un mouvement politico-militaire. Souvent produit de décennies de guerre, il peut ne rassembler que des hors la loi aux motivations essentiellement criminelles qui agissent au sein de réseaux mafieux, mais aussi traduire le mécontentement de paysans sur des questions foncières.

L'interaction entre acteurs publics et privés dans les zones grises et le développement des violences armées

Les **États fragiles** sont particulièrement exposés à la corruption, liée notamment aux trafics de drogue. Cette dérive s'opère en deux temps :

- elle transforme, sous l'effet de cette corruption, l'État fragile corrompu en État failli ;
- elle fait dégénérer l'État failli en « État mafieux » lorsque l'on passe de la corruption à l'interpénétration entre les services de l'État et le crime organisé, à l'exemple des « narco-États ».

Cette « spirale infernale » s'accompagne inéluctablement d'une montée de la violence armée des différents acteurs, à des fins de contrôle des territoires et des activités illicites les plus lucratives.

3.

UNE RÉPONSE NÉCESSAIREMENT INTÉGRÉE ET CONTEXTUELLE

À situation spécifique, réponse adaptée

➔ La spécificité de chaque situation de violence armée implique une analyse fine et multidimensionnelle de son contexte et de ses racines. Les multiples expertises, tant institutionnelles qu'universitaires (anthropologie, histoire, géographie, linguistique, etc.) doivent être mises en perspective afin de permettre une bonne **compréhension** de la situation. Seule une compréhension profonde de la spécificité du phénomène de violence armée permet d'en appréhender les évolutions prévisibles et de lui apporter des **réponses adaptées**.

À phénomène multidimensionnel, réponse intégrée

➔ L'imbrication des acteurs et des niveaux de la violence ainsi que la diversité des facteurs, des conséquences et des motivations des groupes armés conduisent à privilégier une approche transversale, centrée sur le renforcement des capacités de l'État à l'échelle nationale (contrôle du territoire, lutte efficace contre la criminalité, exercice de la justice, etc.) et locale (politique urbaine, implication des communautés, gouvernance territoriale, etc.).

Toute coopération en matière de violence armée doit donc se faire selon une approche multidimensionnelle. Afin de reconstituer un lien constructif

entre les États et leurs populations et ainsi renforcer leur légitimité, cette approche comprend tant un renforcement des capacités qu'une consolidation des interactions entre les différents secteurs de gouvernance et entre les différents acteurs et les divers territoires.

Selon le principe «pas de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement», il convient dès lors de susciter la coordination des intervenants institutionnels (internationaux, nationaux et locaux) dans les domaines de la gouvernance, du développement et de la sécurité, dans le respect de leurs compétences et responsabilités propres. Dans le même esprit, il convient, dans la mesure du possible, d'associer à cet effort de cohérence et de synergie les intervenants privés impliqués (ONG, entreprises privées) et les populations.

Conjuguer approches répressives et actions préventives

➔ Si des actions opérationnelles à court terme sont nécessaires pour enrayer les phénomènes de violence les plus dangereux et les plus intolérables, **la prévention, inscrite dans la durée, doit aussi jouer un rôle central**. Ainsi, l'action policière et judiciaire dans le cadre de l'État de droit, tout comme les systèmes coutumiers ou traditionnels de règlement des conflits, participent à la prévention et à la réduction de la violence armée.

Un certain niveau d'action policière et sécuritaire au sens large s'avère indispensable pour réduire la violence armée. N'excluant pas les interventions directes dans les situations de crise les plus dramatiques, ces actions s'articulent généralement autour d'une modernisation des appareils de sécurité des pays affectés, d'une valorisation des coopérations militaires et/ou policières régionales et de la mise en place d'organes et de mécanismes de contrôle démocratique dans les institutions concernées.

La contribution des armées françaises à la stabilité internationale

L'un des objectifs opérationnels fixés aux forces armées françaises par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* est de contribuer à la stabilité et à la paix dans le monde⁴. Plus de 12 000 militaires sont ainsi engagés en permanence hors du territoire national dans de multiples missions, de volume et d'intensité variables, ainsi que dans des cadres internationaux très différents. Ces missions extrêmement diverses couvrent aussi bien les opérations de stabilisation que la prévention des crises, à travers, notamment, l'assistance militaire opérationnelle à un pays étranger.

Le plus souvent, les forces armées interviennent dans les crises extérieures en vue de rétablir les conditions de sécurité indispensables à leur résolution, c'est-à-dire en mettant fin à la violence armée comme mode de contestation. Elles sont, en effet, les seules à disposer des moyens et des savoir-faire leur permettant d'agir sur court préavis, loin et éventuellement longtemps, en zone d'insécurité et de violence chronique et élevée. Cependant, la plupart des crises surviennent au sein d'États fragilisés et confrontés à des difficultés structurelles en matière de sécurité, mais aussi de gouvernance et de développement. Le maintien ou le rétablissement de leur stabilité impose par conséquent d'agir dans ces trois domaines interdépendants, ce que les forces militaires ne peuvent pas accomplir seules. C'est pourquoi l'intervention

militaire, quand elle s'impose, est systématiquement conçue et conduite pour s'insérer dans un environnement complexe impliquant un grand nombre d'acteurs civils et militaires, institutionnels et privés. Désormais presque toujours menée dans un cadre interministériel et multinational, la contribution militaire à la stabilité internationale s'inscrit naturellement dans la « *stratégie interministérielle pour la gestion civilo-militaire des crises extérieures* »⁵. Dans l'esprit du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*⁶, le ministère de la Défense cherche également à promouvoir une « *approche globale* » dans la prévention ou la résolution de ces crises afin d'améliorer la synergie des actions des différents intervenants, qu'ils soient nationaux, internationaux, régionaux ou locaux, de manière à rétablir au plus vite une stabilité durable fondée sur la satisfaction des aspirations légitimes des populations concernées.

Les actions de prévention peuvent être distinguées selon trois horizons temporels interdépendants, mais concomitants :

- à court terme : embargo sur les armes, actions de sécurité, désarmement et démobilisation, dispositif d'alerte sur le niveau de violence... ;
- à moyen terme : actions économiques et sociales (réintégration et réinsertion), réforme des systèmes de sécurité (surtout réformes policières et judiciaires) ;
- À long terme : lutte contre la pauvreté, évolution des mentalités et des codes sociaux-culturels (à travers l'éducation et la formation), réaménagement du tissu urbain.

4- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, page 222.

5- *Stratégie interministérielle pour la gestion civilo-militaire des crises extérieures*, n° 692/MAEE/SG du 23 octobre 2009.

6- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, page 58 : « La complexité des crises internationales oblige à définir des stratégies réunissant l'ensemble des instruments, diplomatiques, financiers, civils, culturels et militaires, aussi bien dans les phases de prévention et de gestion des crises proprement dites, que dans les séquences de stabilisation et de reconstruction après un conflit. »

L'importance de l'échelon local et de politiques ciblées

➔ Cette approche « par le haut » doit être complétée par une approche par le territoire, lieu de vie des populations organisées autour de systèmes de gouvernance institutionnels ou traditionnels. Si l'État demeure un acteur central, la mise en place de politiques publiques visant à répondre à la violence armée ne peut être réduite au seul niveau étatique : l'articulation entre les différents niveaux de gouvernance est essentielle. L'échelon local, lieu du développement économique et social, de la participation à la vie publique et du renforcement de la démocratie, est un cadre adapté à la mobilisation des dynamiques partenariales pour la définition et la mise en œuvre de politiques de prévention à l'échelle municipale de l'insécurité.

La contribution des services de sécurité intérieure à la prévention et à la réduction de la violence armée au niveau international doit s'inscrire dans une démarche globale

Dans un contexte international où le besoin de développement d'une réponse civile aux crises ne cesse de se renforcer, la France a souhaité s'engager dans la prévention et la réduction de la violence armée. Au travers de son engagement dans la coopération de sécurité comme de gouvernance administrative et territoriale d'une part, et de ses personnels déployés au sein des missions de l'Union européenne (UE), de l'Organisation des Nations unies (ONU) ou de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'autre part, la France participe au rétablissement des forces de sécurité dans de nombreux pays, essentiellement en Afrique et au Moyen-Orient. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération française dans le domaine de la gouvernance démocratique et du rétablissement de l'État de droit. La coordination et le suivi des actions de coopération en matière de sécurité effectuée par le ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le ministère de l'Intérieur, participe de cette mise en cohérence de l'action globale de la France dans les champs complémentaires de la sécurité, de la justice et de la gouvernance.

La question de la sécurité doit ainsi nécessairement s'articuler avec celle de la gouvernance locale et du rôle des autorités locales, à l'instar de l'approche développée par le programme d'ONU Habitat « des villes plus sûres » (Safer Cities). Le programme d'« urbanisme social » mis en place à Medellin, en Colombie, avec l'appui d'ONU Habitat, peut à cet égard contenir des principes d'action à valoriser. En 2002, sous couvert de vide institutionnel, le tissu social s'était dégradé très fortement (3700 homicides par an dans la ville). La reprise en main des actions policières et sécuritaires par l'État face aux groupes paramilitaires et aux guérillas ainsi que la mise en place, en étroite coopération avec les associations locales, d'un programme de désenclavement des quartiers isolés et de fourniture des services de base, a permis de renouveler la confiance dans les pouvoirs publics et les liens sociaux.

Le programme « des villes plus sûres » d'ONU-Habitat : la prévention *via* le développement urbain durable

Le programme « des villes plus sûres » d'ONU-Habitat se consacre depuis 15 ans à la prévention de la violence et de la délinquance à travers des actions de développement urbain durable associant étroitement les communautés. À l'échelle mondiale, le programme vise à contribuer aux connaissances et au savoir-faire existants sur la prévention urbaine du crime et à renforcer la sensibilisation aux politiques de cohésion sociale des villes.

Face au développement urbain continu et aux défis posés en matière de sécurité et d'organisation de l'espace, le programme « des villes plus sûres » travaille sur les axes thématiques suivants :

1. Réduire la vulnérabilité des villes à la violence

Il existe plusieurs types de vulnérabilité : territoriale, qui renvoie essentiellement à des environnements physiques dégradés et des milieux marginalisés ; et sociale, qui se réfère à des groupes spécifiquement sensibles et vulnérables à la criminalité et la violence. Les principaux groupes vulnérables à la violence urbaine sont les jeunes, les filles et

les femmes. La stratégie du programme de prévention vise ainsi à éviter leur marginalisation et leur exclusion sociale mais aussi à contribuer à leur autonomisation et à leur revalorisation sociale.

2. Investir dans la planification, la gestion et la gouvernance urbaines

Une mauvaise gestion de l'urbanisation peut engendrer des conflits sociaux potentiellement générateurs de violence urbaine. Les stratégies de prévention requièrent ainsi un développement urbain sur le long terme qui limite les ségrégations physiques et sociales, tout en visant l'amélioration intégrale des quartiers ainsi que la requalification et la réappropriation des espaces publics. Un tel processus doit permettre une meilleure inclusion sociale.

3. Développer la gouvernance de la sécurité urbaine

Le programme « des villes plus sûres » recommande le positionnement des municipalités comme acteurs principaux de la prévention urbaine et le développement de leurs capacités afin qu'elles soient en mesure d'élaborer des stratégies globales impliquant les communautés. Parallèlement, un travail approfondi est effectué sur les cadres normatifs et les processus d'institutionnalisation des politiques publiques. La gestion du sentiment d'insécurité est par ailleurs au cœur des politiques de prévention urbaine.

Depuis les années 1980, les conférences internationales des maires ont dégagé des principes pour la mise en place de politiques locales de prévention de la violence urbaine par les municipalités. Les politiques locales doivent ainsi veiller à la création d'une coalition d'acteurs représentatifs (habitants, professionnels, entreprises, ONG, écoles, autorités traditionnelles...) chargée d'élaborer un diagnostic de l'insécurité (carte communale de la délinquance croisée avec des variables sociales) et de formuler une stratégie locale de sécurité en partenariat avec les services de l'État concernés.

Les « Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine » (élaborées par les acteurs français de la coopération urbaine) sont une déclinaison de la stratégie française pour la gouvernance démocratique.

Elles reposent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et sur l'appui aux processus de concertation multi-acteurs.

Au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, la mission de la gouvernance démocratique appuie actuellement la mise en œuvre d'un programme en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale portant sur la prévention de la violence en milieu urbain et visant à renforcer les capacités locales. D'un montant de 96 500 euros, le projet est actuellement en phase d'identification des besoins dans 3 villes : Douala (Cameroun), Conakry (Guinée) et Ndjamena (Tchad).

Plus généralement, il s'agit d'approfondir cette stratégie française de gouvernance démocratique, en développant les aspects liés à la prévention de la violence en milieu urbain.

La nécessaire implication des populations dans les actions de prévention

➔ Il est indispensable d'impliquer l'ensemble des composantes d'une communauté (société civile, chefs traditionnels, acteurs économiques, élites locales et habitants) dans les actions de lutte contre la violence armée afin de renforcer les capacités de chacun dans la gestion d'un territoire. La consolidation de cadres publics de concertation entre ces acteurs de la régulation permet de définir un espace public tenu en coresponsabilité et une stratégie politique commune, tout en procurant un sentiment fondamental d'équité et de justice sociale.

La lutte contre l'impunité est certes indispensable pour mettre un terme aux cycles de violence, mais une politique purement répressive risque de stigmatiser les acteurs de la violence et d'empêcher la reconstitution du tissu social. Aussi, si les politiques mises en place ne se font pas en concertation avec les populations, il est probable qu'elles ne trouvent jamais leur légitimité et perdent ainsi toute efficacité. Les politiques de prévention pleinement articulées au projet politique local peuvent constituer un vecteur de participation permettant aux populations de réinvestir l'espace public. Elles ont ainsi vocation à devenir un instrument pour la citoyenneté et la construction de valeurs communes.

Des actions de répression, accompagnées de lourdes peines de prison, peuvent contribuer à victimiser les auteurs d'une violence qui a pu être acceptée un temps, ce qui a pour effet collatéral de délégitimer l'action des pouvoirs publics. À l'inverse, des actions purement préventives risquent d'être vues comme un manque de sévérité et une marque de cautionnement de la violence des criminels.

Il s'agit en fait de restaurer le lien social, c'est-à-dire de promouvoir la co-élaboration et l'appropriation par les populations d'un processus qui leur offre la perspective d'une paix sociale retrouvée.

À cet égard, le pardon nécessaire à la réconciliation n'est envisageable qu'après la reconnaissance du statut de victime : ainsi, le déroulement d'un procès pénal équitable peut constituer un préalable indispensable.

Stopper l'extension du phénomène: l'indispensable échelon régional

➔ Les situations de violence politiques localisées peuvent s'étendre rapidement aux régions avoisinantes à cause des mouvements de populations qu'elles engendrent, le plus souvent aux frontières. Cette propagation peut même à terme impliquer les États voisins dans le conflit.

Les violences locales et régionales créent un contexte favorable au développement de la criminalité transnationale et ses acteurs s'associent par nécessité technique ou volonté de puissance à travers ces larges réseaux. L'État rentre ainsi dans un cercle vicieux de délinquance où il se trouve dans l'incapacité de remplir ses fonctions régaliennes, de contrôler son territoire et de délivrer les services économiques et sociaux dus aux populations. Il se crée dès lors des zones de non-droit défendues par l'usage de la force et alimentées par les trafics.

La corruption accompagne ces trafics transnationaux et entraîne à son tour l'affaiblissement des institutions par une perte de confiance des citoyens, une criminalisation de l'économie et le développement de l'insécurité.

Toute action de coopération en matière de lutte contre la violence transversale doit s'attacher à renforcer les capacités des États concernés :

- par la promotion d'une approche régionale qui permet de comprendre l'essence et les dynamiques des flux transnationaux et apporte une réponse pertinente à la remise en question des délimitations frontalières ;
- par le renforcement de l'ensemble de la chaîne sécuritaire (forces de défense), pénale (police, justice, prisons) et administrative (douanes) en vue de restaurer le monopole légitime de l'exercice de la violence par l'État et renforcer la résilience des populations.

Le projet du fonds de solidarité (FSP) mobilisateur « ALCAO », qui constitue une première traduction du plan d'action défini lors de la conférence ministérielle sur la lutte contre la drogue qui s'est tenue à Paris dans le cadre du G8 en mai 2011, propose de renforcer les dispositifs de lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest en aidant les pays concernés à structurer l'ensemble de leur chaîne pénale, tout en améliorant la coopération internationale et régionale.

Certains acteurs internationaux reconnus ont également un rôle éminent à jouer dans ce processus : juridictions internationales, mais aussi outils de coopération internationale en matière policière ou douanière. Interpol assume d'ailleurs un rôle croissant et qui peut être déterminant en la matière.

LISTE DES ENCARTS ET DE LEURS AUTEURS

1. Trafic de drogue et violence, ministère des Affaires étrangères et européennes.
2. La légitimité de l'État, facteur de réduction de la violence armée, Institut de recherche et débat sur la gouvernance.
3. Prendre en compte la violence des institutions, Étienne Le Roy, Professeur émérite d'anthropologie du droit à l'université Panthéon Sorbonne, Paris 1.
4. L'exclusion sociale et/ou territoriale, Agence française de développement.
5. Expliquer la diversité des formes de violence organisées irrégulières, Yvan Guichaoua, chercheur au Department for International Development, Université d'Oxford⁷.
6. L'interaction entre acteurs publics et privés dans les zones grises et le développement des violences armées, ministère de l'Intérieur.
7. La contribution des armées françaises à la stabilité internationale, ministère de la Défense.
8. La contribution des services de sécurité intérieure à la prévention et à la réduction de la violence armée au niveau international doit s'inscrire dans une démarche globale, ministère de l'Intérieur.
9. Le programme « des villes plus sûres » d'ONU Habitat : la prévention *via* le développement urbain durable, ONU Habitat.

7- <http://oxford.academia.edu/YvanGuichaoua>